

# Conseil en stratégie pour investisseurs institutionnels



## L'essentiel d'un coup d'œil

Les responsables des caisses de pension sont confrontés à de grandes exigences, par exemple la compréhension de cas complexes de technique financière, la connaissance des conditions-cadres législatives et la maîtrise de la gestion du patrimoine. Le conseil en stratégie du Credit Suisse vous assiste avec professionnalisme dans ces tâches de gestion à responsabilité. Tirez parti de notre longue expérience et gagnez ainsi en temps et en savoir-faire.

## Les solutions d'un coup d'œil

### Analyses actifs-passifs

Les analyses actifs-passifs forment une base indispensable pour la gestion du patrimoine d'une caisse de pension. Une pratique éprouvée est nécessaire pour utiliser la stratégie de placement comme un instrument de gestion. Nos analyses actifs-passifs vous permettent de tenir compte des obligations découlant des exigences auxquelles vous devez vous conformer, sans perdre de vue les opportunités et les risques des marchés financiers. Le degré de détail et le procédé que nous suivons sont en outre déterminés par vos besoins.

### Règlement de placement

En tant que principal instrument de gestion, le règlement de placement a valeur de directive. Il comprend le contrôle des risques, la mise en œuvre de la philosophie de placement, le reporting et le controlling. Notre conseil en stratégie vous facilite la rédaction précise de ce document exigeant et thématise les risques significatifs à intégrer lors de la mise en œuvre. Vous avez ainsi la certitude que les conditions-cadres spécifiques de votre caisse de pension ont été prises en compte de façon appropriée.

### Formations pour les membres des conseils de fondation

La formation et le perfectionnement des membres des conseils de fondation sont prescrites par la loi. Afin que ceux-ci puissent assumer de façon compétente et exhaustive leur responsabilité de direction, nous proposons des formations ciblées et axées sur les thèmes de la prévoyance professionnelle, de la théorie des marchés financiers et de la gestion des actifs-passifs. Outre des formations individuelles avec des programmes taillés sur mesure, le Credit Suisse propose aux nouveaux membres des conseils de fondation et à ceux qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances de participer à l'Académie CP. L'offre englobe deux journées de formation qui se concentrent sur la transmission de connaissances techniques mais aussi sur l'échange avec nos experts et d'autres membres de conseils de fondation. La journée consacrée au placement de fortune se penche sur le thème du placement de fortune d'une institution de prévoyance.

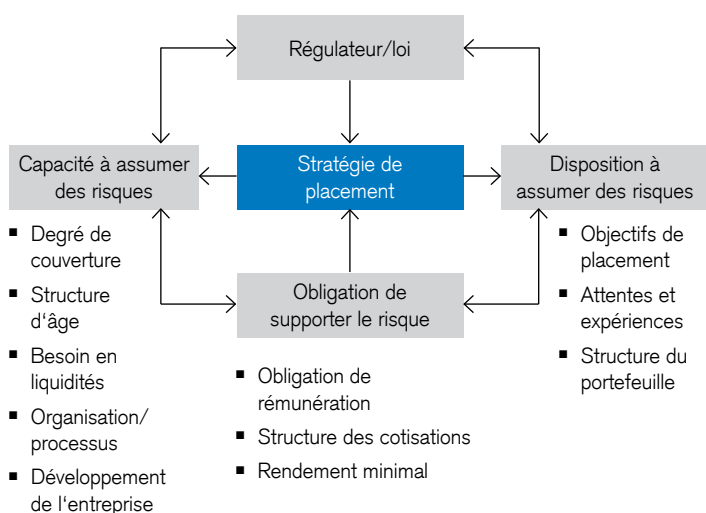
Dans les pages suivantes, vous trouverez de plus amples détails sur notre offre de prestations. À cet égard, nous attachons une grande importance à une collaboration basée sur le partenariat. Faites le premier pas – nous nous réjouissons de vous connaître.

## Analyses actifs-passifs

La définition de la stratégie de placement est une tâche fondamentale du conseil de fondation d'une caisse de pension. Savoir aborder ce thème de façon neutre et objective est un facteur de réussite décisif. Le conseil en stratégie du Credit Suisse vous assiste dans la réalisation des analyses actifs-passifs et vous offre un accompagnement professionnel, permettant ainsi aux responsables de prendre les bonnes décisions et de mieux les défendre.

Il est essentiel de traiter les opportunités et les risques lors de la définition de la stratégie de placement. C'est pourquoi notre analyse actifs-passifs comporte un bilan personnel et adapte la stratégie de placement aux objectifs, à l'évolution attendue des engagements et des marchés financiers, ainsi qu'à la disposition du conseil de fondation à assumer des risques. Vous disposez ainsi de bases élaborées de façon systématique et professionnelle pour définir une stratégie de placement adéquate. L'analyse actifs-passifs fait ressortir la situation et les conflits d'objectifs de la caisse de pension, et vous offre donc un soutien direct pour assumer votre responsabilité managériale.

## Facteurs à analyser



## Aperçu des trois possibilités d'analyse

	Statique	Statique	Dynamique
	Compact <b>StratPRO</b>	Classic <b>StratPRO</b>	Advanced <b>StratPRO</b>
Contenu	Analyse statique individuelle pour les fondations collectives	Analyse statique individuelle	Analyse statique individuelle pour les fondations collectives
Analyse des besoins	Questionnaire	Questionnaire	Entretien personnel
Évaluation du potentiel de rendement	Rendement attendu à long terme	Rendement attendu à long terme	Scénarios de rendement à moyen et long termes
Forme des résultats et présentation	Graphiques commentés, présentés par des spécialistes du conseil en stratégie	Graphiques commentés, présentés par des spécialistes du conseil en stratégie	Graphiques commentés, présentés par des spécialistes du conseil en stratégie
Prestations complémentaires	Formation dans le cadre d'une présentation ALM	Formation dans le cadre d'une présentation	Formation dans le cadre d'une présentation

Bien que l'analyse de la situation financière et de la capacité à assumer des risques soit centrale, la stratégie de placement ne peut être fondée uniquement sur ces éléments. Les obligations légales et spécifiques aux caisses de pension exigent une prestation minimale (obligation de supporter le risque) qui ne peut être atteinte sans prendre de risques. Enfin, la disposition à assumer des risques du conseil de fondation en fonction de son expérience, de ses connaissances, mais aussi de la situation actuelle de la caisse de pension doit également être prise en compte.

## Nos services

Des solutions dynamiques ou statiques peuvent être envisagées en fonction des besoins du client. L'aperçu suivant reprend les principales caractéristiques de nos services:

- **Compact**StratPRO permet aux affiliations de fondations collectives de déterminer de manière avantageuse la capacité à assumer les risques et une stratégie de placement en conséquence.
- **Classic**StratPRO propose une analyse avantageuse appliquée à un jour de référence, avec une représentation claire des résultats sous la forme de graphiques commentés.
- **Advanced**StratPRO montre également, outre un examen à long terme, les conséquences de différents scénarios de marché financier à moyen terme. Selon une approche basée sur les meilleures pratiques, cette analyse offre les instruments permettant de procéder à une planification financière au niveau des actifs et des passifs, avec des éléments dynamiques.

## Prestations complémentaires

- **Calcul du rendement escompté (conforme à la DTA 4)**  
Sur la base des nos prévisions concernant le marché des capitaux, nous calculons le rendement que vous pouvez attendre de votre stratégie de placement actuelle. De cette manière, vous disposez d'une base professionnelle pour fixer votre taux d'intérêt technique comme cela est exigé dans la DTA 4.
- **Calcul du profil risque-rendement attendu, y compris réserves de fluctuation (RF)**  
Nous vous présentons nos estimations du rendement et de la volatilité attendue des différentes classes d'actifs et de l'ensemble de votre stratégie de placement. Sur la base de votre profil risque-rendement attendu, nous calculons en plus le montant des réserves de fluctuation requises.

## **Règlement de placement**

Le règlement de placement est le principal instrument permettant une gestion de patrimoine ciblée et responsable. Conformément à l'article 49 OPP 2, il revient à l'organe paritaire de fixer les objectifs et les principes de la gestion de fortune, ainsi que de contrôler leur application. Le règlement de placement est donc exigé par les autorités de surveillance pour prouver que ces tâches de direction sont assumées. Notre conseil en stratégie vous aide à définir les conditions-cadres et vous facilite l'élaboration d'un document contenant une formulation précise, qui exprime vos attentes spécifiques. Le contrôle des risques, l'application de la philosophie de placement, le reporting et le controlling sont également des aspects centraux.

## **Le résultat d'un processus de réflexion**

En général, le processus de formulation d'un règlement de placement est sous-estimé. Avant de chercher les formulations appropriées, il convient en outre de clarifier les risques à contrôler dans le cadre de l'activité de placement. Le règlement de placement décrit la façon dont la stratégie doit être mise en œuvre dans le détail et considère obligatoirement la façon d'atteindre les objectifs et de gérer les risques. Ces tâches étant différentes pour chaque caisse de pension, on ne peut donc pas se baser sur des modèles de texte. Nous considérons les domaines suivants comme des éléments fondamentaux d'un règlement:

- Principes et objectifs
- Processus de placement/organisation du placement
- Directives de placement
- Reporting
- Controlling

Au besoin, d'autres thèmes peuvent être abordés dans le document. Un règlement de placement complet comprend en outre une annexe, qui précise notamment la stratégie de placement actuellement en vigueur et la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur.

## **Services**

### **■ Conseil**

L'évolution permanente des marchés financiers oblige les responsables à reconsidérer perpétuellement le règlement de placement. Il convient dans ce cadre de prendre en considération les sources de risque potentielles et de ne pas manquer les actualités nécessaires dans le secteur des placements. Nous vous assistons dans ce processus de réflexion nécessaire en vous permettant de bénéficier des conseils de spécialistes, car il ressort souvent de la discussion des éléments importants. Ainsi, nous vous transmettons des connaissances essentielles et comblons des lacunes au niveau de la compréhension du domaine.

### **■ Formulation**

Les spécialistes du conseil en stratégie élaborent sur la base des préparatifs une proposition de règlement de placement taillé sur mesure et conçu spécialement pour votre profil. Les formulations exigeant un traitement approfondi sont soulignées.

## **Formation et perfectionnement pour les membres des conseils de fondation**

Depuis l'entrée en vigueur de la première révision de la LPP, les membres des conseils de fondation sont tenus de suivre des formations de base et continues (article 51, paragraphe 6). En outre, l'extension des possibilités d'investissement a exigé une reformulation des placements autorisés dans le but d'accroître la transparence en matière de risques (article 50 OPP 2).

### **Possibilités de formation ciblée**

En tant que membre d'un conseil de fondation, vous exercez une fonction passionnante mais difficile. Des connaissances de base solides dans tous les domaines de la prévoyance professionnelle et dans celui des placements vous sont nécessaires pour assumer avec compétence la responsabilité managériale liée à votre mandat. A cet égard, l'équipe de conseil en stratégie du Credit Suisse vous apporte son soutien en tant que partenaire professionnel avec un programme de formation éprouvé.

### **Modules de notre offre de formation**

Le Credit Suisse propose tout un panel de formations qui s'adressent aussi bien aux nouveaux membres des conseils de fondation qu'aux membres expérimentés. Les formations traitent des bases et des évolutions actuelles dans les domaines de la prévoyance professionnelle, de la théorie des marchés financiers et de l'Asset and Liability Management. En tant qu'institution de prévoyance, vous avez en outre la possibilité d'organiser une formation individuelle taillée sur mesure pour les membres de votre conseil de fondation.

### **Académie CP (uniquement disponible en allemand)**

L'Académie CP du Credit Suisse est ouverte à tous les nouveaux membres de conseils de fondation ou à ceux qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances. L'offre englobe deux journées de formation qui se concentrent sur la transmission de connaissances techniques mais aussi sur l'échange avec les intervenants et d'autres membres de conseils de fondation, et comprend aussi un débat sur les évolutions actuelles.

### **Prévoyance professionnelle et tâches de direction (au printemps)**

Lors de cette journée de formation, vous acquerez des connaissances de base sur la prévoyance professionnelle et sur vos tâches de direction en tant que membre d'un conseil de fondation. Les connaissances transmises englobent:

- Introduction au thème de la prévoyance professionnelle
- Taux technique et taux de conversion
- Responsabilités du membre de conseil de fondation
- Tâches de direction du membre de conseil de fondation
- Asset and Liability Management: introduction
- Réalisation d'un placement de fortune
- Reporting et controlling

### **Théorie de portefeuille moderne et ALM (en automne)**

Nous vous recommandons cette journée de cours si vous souhaitez acquérir des connaissances dans le domaine du placement de la fortune d'une institution de prévoyance. Les thèmes suivants sont approfondis:

- Théorie du portefeuille moderne
- Placements traditionnels
- Monnaies étrangères
- Placements alternatifs
- Exemple d'étude ALM
- Développement durable
- Estimation actuelle des marchés financiers

Après avoir suivi cette formation, vous recevrez une attestation de participation au cours sous forme de certificat.

### **Journée consacrée au placement de la fortune**

Si vous souhaitez vous concentrer sur le placement de la fortune d'une institution de prévoyance, nous vous recommandons ce cours.

- Catégories de placement traditionnelles et alternatives
- Principes de la théorie des marchés financiers
- Caractéristiques de l'analyse actifs-passifs

### **Formations individuelles (uniquement disponibles en allemand)**

Des formations s'adressant à l'ensemble du conseil de fondation peuvent être élaborées en fonction des besoins de formation individuels. La formation peut se dérouler au siège de votre société, au Credit Suisse à Zurich ou dans un autre lieu de votre choix.

---

## Contacts

Pour plus d'informations sur les prestations de notre service Conseil en stratégie aux clients institutionnels, veuillez vous adresser aux spécialistes du Credit Suisse.

### **Christian Wicki, CFA**

Responsable Conseil en stratégie  
Uetlibergstrasse 231  
8045 Zurich  
Tél.: +41 44 332 32 18  
[christian.wicki.2@creditsuisse.com](mailto:christian.wicki.2@creditsuisse.com)

### **Livio Fischbach, CFA**

Conseil en stratégie  
Uetlibergstrasse 231  
8045 Zurich  
Tél : +41 44 332 32 43  
[livio.fischbach@credit-suisse.com](mailto:livio.fischbach@credit-suisse.com)

### **Agnes Rivas**

Conseil en stratégie  
Uetlibergstrasse 231  
8045 Zurich  
Tél.: +41 44 332 20 98  
[agnes.rivas@creditsuisse.com](mailto:agnes.rivas@creditsuisse.com)



### **CREDIT SUISSE (Suisse) SA**

Uetlibergstrasse 231  
CH-8070 Zurich  
[credit-suisse.com/institutionals](https://www.credit-suisse.com/institutionals)

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après "CS") avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse Group AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle.

Copyright © 2020 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.